

QUESTIONS AU CONSEIL DU 28/05/2010 DE « ENSEMBLE ET SOLIDAIRES ».

5. Défibrillateurs.

A l'image de beaucoup d'entreprises qui se sont équipées ces dernières années en matériels de défibrillation, les collectivités territoriales à leur tour sont nombreuses à prendre l'initiative d'équiper les lieux publics et à assurer la formation de base indispensable. Quelle est la réflexion de la Municipalité sur ce sujet ? Envisage-t-elle d'acquérir ce genre d'appareil et dans quels délais ?

14

Réponse :

Comme indiqué dans le n° 8 du journal « Vivre à Etréchy » paru en juillet 2009, la Commune a acquis et installé 3 défibrillateurs automatiques

- à la Salle Jean Monnet**
- au stade**
- au Cosec**

Conformément aux recommandations communiquées, ces installations ont été placées sur des lieux de grand rassemblement, et dans les installations sportives. Il s'agit d'appareils prévus pour procéder à un diagnostic grâce à un logiciel d'analyse. Le sauveteur doit simplement suivre les indications fournies par l'appareil...